

Immigration : chance ou menace ?

UTB Ethique et société -20 mars 2023-Marie-Lise Michelin

Journal du Monde du 27 février 2023 :

« 26 février 2023 : Italie : au moins soixante-deux migrants sont morts dans le naufrage de leur embarcation près des côtes.

Le bateau, sur lequel se trouvaient entre 120 et 200 personnes, se serait brisé en heurtant des rochers, selon les garde-côtes italiens. Selon eux, l'embarcation surchargée transportait environ cent vingt personnes et se serait brisée en heurtant des rochers à quelques mètres de la côte, la mer étant agitée. Il s'agirait de personnes originaires d'Iran, du Pakistan, d'Afghanistan. Parmi les victimes figure un « nourrisson de quelques mois », d'après l'agence de presse AGI ».

Introduction :

En guise d'introduction, je citerai ici Smain Laacher (*Tribune du Monde* du 03 janvier 2022) (Professeur émérite de sociologie à l'université de Strasbourg et directeur de l'Observatoire du fait migratoire et de l'asile à la Fondation Jean-Jaurès, ancien juge à la CNDA.)

« La vision dominante que l'on a de la population immigrée est approximative, ce qui nuit à l'intelligibilité du fait migratoire. Dans tous les discours, l'immigré est un être qui vit dans le monde des autres et y est associée une série de caractéristiques dont celles, principalement, de « victime » et de « vulnérable ». C'est, qu'on le veuille ou non, la vision dominante que l'on a de ces populations. Elle est approximative et souvent condescendante, et produit un effet d'homogénéisation sociale et culturelle profondément dommageable à l'intelligibilité du fait migratoire dans ses multiples dimensions. »

Et aussi un extrait du Journal Le Monde du 27 février 2023 :

« Les spécialistes des migrations partagent un constat : les perceptions des phénomènes migratoires sont souvent erronées. Plusieurs études ont démontré que le grand public surévalue le nombre de personnes étrangères par rapport à la réalité des chiffres. En revanche, l'indice de tolérance à l'égard des minorités, établi chaque année par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, nous apprend qu'en France les préjugés reculent et que la tolérance à l'autre gagne du terrain. La politisation à outrance des questions de migration et d'intégration biaise aussi nos représentations. Créer un espace serein et informé de débat démocratique pourrait permettre d'échapper à l'instrumentalisation politique des questions migratoires. »

Les propos ci-dessous ne sont pas issus d'un seul ouvrage mais d'une compilation de livres, d'articles de journaux et de revues, et d'émissions radiophoniques ou télévisuelles, tous très récents.(voir partie bibliographique)

I Bases contextuelles.

1. Quelques définitions :

a) Migrant : Selon les Nations Unies, un migrant est une personne née dans un pays et qui vit dans un autre pays que celui où elle est née, pour une période égale ou supérieure à un an.

Ainsi les touristes, les saisonniers, les étudiants de courte durée ne sont pas comptabilisés alors que des nationaux peuvent être des migrants quand ils sont nés à l'étranger. Être migrant n'est pas une réalité juridique unique. La catégorisation se fait sur la base des motivations au départ et seules certaines catégories sont protégées par des textes internationaux ou internationaux signés, ratifiés et respectés par les Etats.

b) Emigré et immigré : Emigré évoque le départ d'un pays d'origine alors que immigré évoque l'installation dans le pays d'accueil donc le terme de migrant(e) évoque l'ensemble du parcours migratoire.

c) Etranger : Terme juridique : Personne qui vit dans un pays sans en avoir la nationalité ; elle cesse d'être un étranger si elle acquiert la nationalité du pays mais reste néanmoins un immigré. La condition d'immigré, reste permanente pour la personne, mais pas pour ses descendants s'ils sont nés en France . (Il n'y a pas de réalité juridique pour les immigrés dits « de seconde génération » !!)

c) Personne exilée: Personne contrainte de vivre hors de son pays pour survivre ou fuir des persécutions.

d) Personne déplacée (interne): Les déplacés internes n'ont traversé aucune frontière internationale en quête de sécurité. Contrairement aux réfugiés, ils ont fui au sein de leur propre pays. Les déplacés internes demeurent dans leur propre pays et sous la protection de leur gouvernement, quand bien même celui-ci serait la cause de leur déplacement.

e) Demandeur d'asile: Personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié. Une fois arrivée dans un pays, une personne ayant fui le sien fait une requête auprès des autorités compétentes du pays dans lequel il souhaite obtenir la protection. En France, c'est l'OFPRA qui traite des demandes d'asile. En cas de rejet (on dit que la personne est « déboutée », le recours se fait à la CNDA (Cour nationale du Droit d'asile) dans un délai limité. Si la CNDA rejette le recours, la personne reçoit une OQTF (*comme pour les titres de séjour refusés ; voir ci-dessous*).

e) Réfugié: Statut juridique d'une personne ayant obtenu la protection d'un pays en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine à cause de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. (Ce sont les 5 critères de la Convention de Genève de 1951 signée par 148 pays). Le réfugié obtient ensuite une auprès de la préfecture une carte de résident de 10 ans renouvelable. Il a les mêmes droits sociaux qu'un français sauf le droit de vote .

Attention, le terme de « réfugié climatique » serait donc un abus de langage : il faudrait plutôt parler de « déplacé climatique ou environnemental ». L'ONU prévoit 250 millions de personnes « déplacées climatiques » d'ici 2050, souvent à l'intérieur de leur pays. Ce sont peut-être les migrants de demain...

f) Titre de séjour: Permet l'établissement légal en France d'une durée variable, de quelques mois à 10 ans, renouvelable ou non, qui permet de travailler ou non selon le titre obtenu. C'est la Préfecture qui le délivre après examen du dossier.

g) Personne sans papiers: Personne qui n'a pas obtenu ou qui n'a pas pu faire renouveler un titre de séjour.

2. A vos méninges, un petit Quizz :

- Quel est le pourcentage de la population mondiale qui reste dans son pays de naissance ?
- Quel est le % des migrants qui vivent en Europe qui viennent d'un autre pays européen ?
- La part des personnes migrantes en proportion de la population mondiale augmente-t-elle ?
- VRAI OU FAUX ? Les pays pauvres ou en voie de développement accueillent la moitié des réfugiés dans le monde
- VRAI ou FAUX ? La France est-elle l'un des pays les plus ouverts dans l'Europe de l'Ouest ?
- Dans combien de pays peut se rendre un Français sans visa ? (*source Passport Index , 2022*)

II Bases historiques et sociologiques des migrations:

1. Aspects historiques dans le monde et en Europe (*brefs aspects*) :

La migration (immigration et émigration) est enracinée dans l'histoire mondiale. La découverte de Lucie place les origines de l'espèce humaine dans l'Afrique. La migration a été valorisée par les mythes (Odyssée d'Ulysse, voyage d'Enée, l'Exode de l'Ancien Testament, la fuite en Egypte, l'Hégire du prophète, ...). La civilisation de la Méditerranée s'est construite par les mobilités qui l'ont traversée, des civilisations gréco-romaine jusqu'à nos jours, en passant par les Croisades et les Grandes découvertes. Les Européens conquièrent le monde jusqu'au 18ème siècle accompagnées souvent de spoliations, d'esclavage.

Mais l'immigration n'est pas l'esclavage. La première grande période d'immigration de masse a eu lieu dans la seconde moitié du 19ème siècle du fait du passage du bateau à voile au bateau à vapeur. La grande période d'immigration aux Etats-Unis se situe dans les années 1880-1924. Il en va ainsi du Canada, de l'Amérique du sud, et de l'Australie peuplée à ses origines de forçats. Dans le même temps, les Européens s'installent dans les colonies. Les Irlandais, les Allemands, les Italiens mais aussi les victimes des

pogroms de Russie et de Pologne ont formé à cette époque l'essentiel des contingents d'immigrants auxquels se mêlaient des révolutionnaires de tous bords exilés de leurs Etats d'origine.

En Europe, dont une partie de la population était partie vers d'autres horizons (environ 30 millions d'Italiens sont ainsi partis avec un 1/3 de retour), l'immigration qui commence en France n'a pas été envisagée comme une composante du peuplement mais comme un complément de main d'œuvre (*voir ci-après*).

L'effondrement des grands empires (Russe, Ottoman et Austro-Hongrois) a amené aux portes de l'Europe son lot de réfugiés, suivis par les républicains espagnols, les opposants au régime de Mussolini et au nazisme.

Mais à la différence des nouveaux mondes, l'Europe ne se considère pas comme terre d'immigration ce qu'elle est cependant. L'immigration ne fait pas partie de l'imaginaire des pays européens ni de l'identité européenne. La France est le plus ancien pays d'immigration d'Europe et peine à se considérer comme tel. Car le mythe de l'autochtonie y est un ferment national (des racines, un terroir). Un Français sur quatre a pourtant un grand-parent ou un arrière-grand-parent étranger.

2. Aspects historiques et sociologiques en France du 19ème siècle à nos jours:

Pour répondre à un besoin d'industrialisation, dès la moitié du 19ème siècle, la France a fait appel à l'immigration de travail. Les migrants étaient tout aussi mal perçus à cette époque. Anne Chemin constate que l'immigré est toujours le bouc émissaire des crises franco-françaises (*Le Monde du 4 février 2023*). Catherine de Wihtol de Wenden. aussi constate une grande stabilité dans la représentation de l'autre. On l'appelait « le « barbare », le « métèque », le « rital », ou « le bicot » ; on l'appelle aujourd'hui le « sans-papier », le « fraudeur » de l'asile ou la « racaille des banlieues » Les mêmes stéréotypes tenaces à l'égard des migrants persistent, peu importe la population considérée. Dans l'entre-deux-guerres, il y a eu une stigmatisation de l'immigration espagnole. On faisait aux Italiens de 1880 et aux Polonais des années 1930 les mêmes reproches que ceux qu'on adresse aujourd'hui aux Arabes: « ils vivent entre eux, ils sont violents, ils ont une pratique religieuse obscurantiste qui menace la laïcisation à la française ».

Outre la récession vécue dans les années 1880, 1930, 1980 puis de nos jours, c'est le sentiment de l'affaiblissement de l'unité nationale qui nourrit la défiance envers les étrangers venus d'ailleurs. Quand les institutions paraissent fragiles, quand la cohésion sociale semble se fissurer, ces immigrés auxquels personne ne prêtait attention quelques années auparavant se retrouvent en position d'accusés. (*Gérard Noiriel : « Le creuset français »*). Les étrangers servent alors d'exutoire au profond sentiment d'incertitude sur l'avenir (*Yves Lequin : « La mosaïque France »*)

Après 1945, la France, face à un besoin crucial de main d'œuvre, diversifie ses flux d'immigrations : aux Italiens, Portugais et Espagnols, s'ajoutent les flux migratoires en provenance du Maghreb. A la veille de la fermeture des frontières à l'immigration de travail en 1974, on voit apparaître une immigration d'Afrique subsaharienne, et aussi des flux de réfugiés du Vietnam et du Chili. A partir de 1975, l'immigration non européenne devient plus importante.

Parce que les élus ont « peur des français qui ont peur », selon Catherine Wihtol de Wenden, le débat sur l'immigration puissamment politisé par le Front National, s'impose à partir des années 1980, en haut de l'agenda politique et donne lieu à une fébrilité législative sans précédent : le débat sur le projet de loi « Immigration » de Gérard Darmanin et Olivier Dussopt ces jours-ci estle 30ème !... depuis 1980. Alors que pour les Français c'est une préoccupation qui arrive en 7ème position derrière le pouvoir d'achat, l'inflation, l'énergie, l'environnement, la guerre en Ukraine,...

Les révolutions en Iran, en Afghanistan, la montée de l'islamisme et du terrorisme brouillent la figure même de l'immigré. A l'image du travailleur fuyant la misère ou les persécutions succède peu à peu celle du jeune de banlieue, de la femme voilée ou du musulman pratiquant, même si ces citoyens, français depuis leur naissance, ignorent tout du pays d'origine de leurs parents.

3. La différence de représentation entre « migrant » et « réfugié » depuis 1974 :

Une différenciation s'est peu à peu construite entre « migrant » et « réfugié ». La première raison est historique, liée à la fermeture à l'immigration au travail en 1974. Dès lors les migrants pouvaient demander l'asile en vue d'obtenir le statut de réfugié mais sans l'obtenir tous, cela a engendré des sans-

papiers. Le terme « réfugiés » a été de plus en plus utilisé dans le débat public ce qui a pu introduire une confusion entre migrant et réfugié. La principale source d'entrée légale (avec obtention d'un titre de séjour temporaire, donc pas celui de réfugié) en France est le regroupement familial. (« *Tout adulte a le droit de se marier et d'avoir une famille, s'il le désire* »- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; article 16). A l'échelle mondiale, les réfugiés représentent 27 millions de personnes sur les 281 millions de migrants internationaux d'après le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (UNHCR).

Peu à peu s'est diffusée l'idée du réfugié comme le « bon » migrant, à l'inverse des autres migrants venus travailler qui seraient des « tricheurs », pourtant dans un continent européen qui vieillit et qui a besoin de cette immigration de travail. Dans ce contexte, certains migrants tendent à politiser leur profil afin d'entrer dans la catégorie des réfugiés. On observe de plus en plus un « glissement » entre les catégories (droit d'asile, migration familiale, migration économique). Certaines personnes vont emprunter plusieurs étiquettes : demandeuses d'asile, puis déboutées du droit d'asile, puis sans-papiers avant de voir leur situation administrative parfois régularisée après plusieurs années de travail au « noir » : ... en France les sans-papiers n'ont pas le droit de travailler et pourtant, quand ils arrivent travailler « au noir », ils ont, parfois, rarement, des fiches de paye et cotisent aux risques de leur employeur (peine pénale), et parfois exploités par les employeurs... Ce n'est pas le cas en Allemagne où les sans-papiers peuvent travailler légalement...(voir plus loin)

III Enjeux internationaux des migrations et contradictions :

Selon le PNUD et la Banque mondiale, la mobilité est considérée comme un élément essentiel de la modernité et un facteur essentiel du développement humain. Les organisations internationales ont mis du temps à prendre la mesure de l'enjeu des migrations malgré l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui définit « le droit du sortir de tout pays y compris le sien », la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés, les conventions de l'OIT, la Convention Internationale relative aux Droits des Enfants(1989), la Convention Internationale sur la Protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990). Toutes ces conventions tendent à définir **la mobilité comme un bien public mondial**. Le pacte de Marrakech a été adopté par les Nations Unies fin 2018 composé de deux pactes, le pacte mondial sur les migrations et le pacte sur les réfugiés. L'idée principale du pacte est de promouvoir « des migrations sûres, ordonnées et régulières ». Il vise à rassembler pays de départ, pays de transit et pays de destination des personnes migrantes autour d'une vision commune de ce phénomène, et à promouvoir un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. Il inclut parmi ses objectifs la lutte contre les problèmes structurels qui poussent les migrants au départ, ainsi que la facilitation du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants dans leur pays de départ. Le texte n'est pas juridiquement contraignant et invoque la souveraineté nationale comme « principe directeur ». Des juridictions pourraient cependant s'en servir dans leurs décisions. 152 pays ont voté pour, 5 contre (Etats-Unis, Hongrie, République tchèque, Pologne et Israël) et 12 se sont abstenus.....

Le 23 septembre 2020, la Commission Européenne a présenté un "nouveau pacte européen sur la migration et l'asile". Ce nouveau pacte est le résultat de longues négociations entre les 27 pays de l'UE où les désaccords sur la question migratoire sont nombreux. La Commission avait échoué à mettre en place une politique de quotas de relocalisations, décidés après 2015. Le principe d'une répartition contraignante des migrants a dû être abandonné. Les principales orientations sont :

- Des contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'UE
- Un traitement accéléré pour les demandes de migrants peu susceptibles d'obtenir une protection.

Malgré des négociations laborieuses entre Etats, le Parlement européen et les pays qui ont récemment présidé ou présideront le Conseil de l'UE d'ici aux élections européennes de mai 2024 se sont engagés début septembre 2022 à finaliser ce Pacte pour février 2024.

Un spécialiste américain des migrations a appelé le « paradoxe libéral » une situation où règne la loi du marché et où la sécurisation des frontières est devenue en même temps une priorité politique. En Europe, la dimension sécuritaire, dissuasive et répressive domine depuis les années 1980. Des moyens considérables sont alloués au contrôle des frontières externes de l'Europe avec des instruments très sophistiqués (Frontex, Eurodac (prise d'empreintes digitales des demandeurs d'asile), des grillages équipés

d'infrarouges, ...) sans compter les accords bilatéraux, les reconductions à la frontière des sans-papiers, alors que l'on manque sectoriellement de main d'œuvre. On trouve le même dilemme aux USA où les migrants ont pris la place dans le discours politique de la figure de l'ennemi à combattre. En 2006, une grève d'une journée des sans-papiers en Californie a montré que la plupart des secteurs d'activité de la vie quotidienne se sont arrêtés...

La contradiction, en fait, se situe moins entre libéralisme économique et contrôle des frontières qu'entre contrôle des frontières et respect des Droits de l'Homme.

IV Influence des enjeux économiques et politiques sur l'acceptation des migrants en France (Source Catherine de W. de W.)

1. Influence du contexte économique depuis 1918:

Le rôle du patronat est souvent négligé, alors qu'il a été déterminant dans la politique migratoire. Dans l'entre-deux-guerres, la Société Générale d'Immigration, regroupant de grandes entreprises françaises surtout dans les houillères et la métallurgie, a fait la pluie et le beau temps dans la politique migratoire de l'Etat. Le patronat a aussi été un facteur clé dans la politique de l'immigration de travail après 1945. Le choix d'une main d'œuvre musulmane résultait du fait que celle-ci était perçue plus docile, car assez religieuse ...donc un moyen de lutte contre la syndicalisation au sein des entreprises, et parce que ces populations ne consomment pas d'alcool (il y avait alors beaucoup d'accidents du travail lié à l'alcoolémie). Si l'influence du patronat tend à diminuer après les 30 Glorieuses, elle tend à resurgir à l'heure actuelle à cause du manque de main d'œuvre dans des métiers dits « en tension » y compris dans des pays traditionnellement fermés à l'immigration comme la Hongrie qui fait appel à une main d'œuvre asiatique.

2. Influence de la politique dans notre rapport aux migrants :

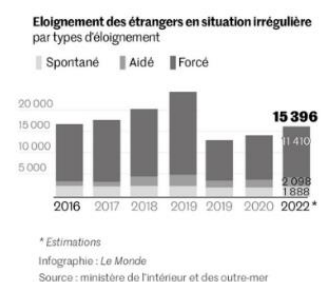
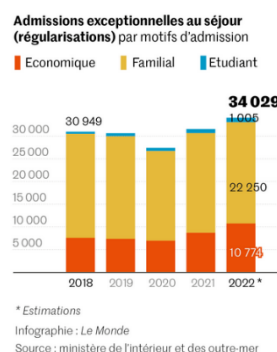
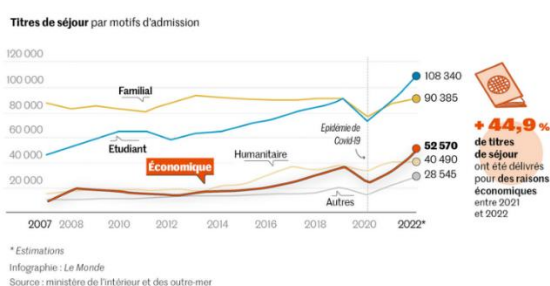
Un exemple : Les Vietnamiens ont été accueillis à bras ouverts comme le symbole de l'échec des régimes inspirés du marxisme face à un Occident accueillant. La quasi-totalité d'entre eux a obtenu le statut de réfugié.

Les taux d'admission de demandes d'asile sont infiniment plus faibles actuellement alors que beaucoup de demandeurs proviennent de pays à haut risque.

Exemples de pays ayant eu le plus fort taux de protection lié au non-respect des Droits Humains (source : rapport CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile, 2021) : Territoires palestiniens, Afghanistan (le taux le plus élevé), Pakistan, Yémen, Syrie, Irak, Iran, Libye, Somalie, Soudan, Cote d'Ivoire, RDC, Guinée, Haïti, Sri Lanka.

Il y a « deux poids deux mesures » : Cela se retrouve entre migrants subsahariens et du Moyen Orient, et encore plus avec les populations civiles ayant fui l'Ukraine en guerre : une directive européenne de 2001 sur la protection temporaire (instaurée lors de la guerre du Kosovo) a été activée pour les Ukrainiens pour favoriser l'accueil (ouverture au séjour, aux soins, à l'éducation, à l'emploi). Blancs, chrétiens, européens : les Ukrainiens ont, selon Catherine de Withol de Wenden, révélé une forme d'« *ethnisation sélective de l'accueil* ». Pour les migrants essentiellement non européens, on tend plutôt à fabriquer une figure de « l'indésirable », ceux-ci étant parfois contraints de vivre à la rue et dont il est dit qu'ils ont accès aux droits sociaux (hors l'AME), alors qu'il n'en est rien ...

V Quelques chiffres très récents (dans le journal le Monde du 27 janvier 2023 (pour information ; non lus lors de la séance))



En 2022, la France a délivré plus de 320 000 premiers titres de séjour, soit une augmentation de plus de 17 % par rapport à 2021.. Nous reprenons une tendance de long terme après la crise Covid. (Ces statistiques ne tiennent pas compte des réfugiés ukrainiens, au nombre de 110 000 environs actuellement en France et dotés d'autorisations provisoires de séjour de six mois renouvelable.).

« Cela ne fait pas de la France le champion du monde de l'immigration, ni en valeur absolue, ni en valeur relative », tempère Jean-Christophe Dumont, expert OCDE des migrations internationales. A titre de comparaison, selon l'OCDE, l'Allemagne avait délivré près de 540 000 premiers titres de séjour en 2021 pour une population de 83 millions d'habitants, et le Canada plus de 400 000 premiers titres de séjour pour 40 millions d'habitants.

Fait notable en France en 2022 : si les immigrations familiale et étudiante représentent les deux plus grands flux, ce sont principalement les étudiants et l'immigration de travail qui expliquent la croissance observée sur l'année.

En écho à cette dynamique, les régularisations de travailleurs sans papiers ont aussi été en hausse de 29 % avec près de 11 000 régularisations par le travail, sur un total de plus de 34 000 (qui ont concerné en premier lieu des Algériens, des Marocains et des Maliens). « Un des enjeux du titre « métiers en tension » sera d'ajuster à nos besoins l'accès au séjour des personnes d'ores et déjà en situation de travail », alors que le gouvernement a présenté en conseil des ministres, le 1^{er} février, son projet de loi « immigration ». Il prévoit notamment la création d'un titre de séjour pour les travailleurs sans papiers occupant des postes dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre.

VI Idées reçues ??

1. Les migrants sont des personnes pauvres et peu instruites ? (Source : Etats généraux des migrations, 2021)

« La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». Cette phrase de Michel Rocard a figé durablement dans l'imaginaire collectif que l'immigration était avant tout alimentée par « la misère ». Dire que ce sont les plus pauvres qui se déplacent est très loin de la réalité. Ceux qui migrent à l'échelle de la planète ont le plus souvent les moyens financiers ou familiaux de le faire. En cas de migration forcée, ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent. Non seulement tout voyage est coûteux (transport, visa,...) mais il l'est d'autant plus, lorsqu'il n'existe pas de voie régulière, car les obstacles au franchissement des frontières étant tels, qu'ils rendent nécessaire le recours à des passeurs. Les plus pauvres ne peuvent pas être migrants internationaux mais des déplacés internes dans leur pays (exemple des déplacés environnementaux). L'image du migrant pauvre est tenace et véhiculée par les médias. En 2015, les Européens ont été étonnés de constater que les exilés syriens arrivés par embarcations précaires leur ressemblaient beaucoup et étaient issus de la classe moyenne et supérieure et que parmi eux se trouvaient des médecins, des avocats, des entrepreneurs, des instituteurs.... Pour migrer, il faut un capital financier mais aussi culturel. En 2017, 42 % des migrants avaient un niveau égal ou supérieur au bac et souffraient de la non-reconnaissance de leur diplôme et donc de déqualification professionnelle (source INSEE Première N° 1717 novembre 2018)car leur but premier est de rembourser leur traversée et d'envoyer de l'argent à la famille restée au pays. Ils acceptent des postes à faible qualification dont les français souvent ne veulent pas .

Une petite remarque : A l'inverse, ne dit-on pas que les Français émigrés sont des « expatriés » et non des « migrants » ... ?

2. Concurrence sur le marché du travail et sur les prestations sociales : un mythe ?

Les réalités du terrain sont très différentes de l'opinion publique. Certains croient que s'il y a du chômage, c'est que les migrants leur prennent leur travail, un thème fort ancien déjà présent dans l'œuvre de Zola. Les chiffres montrent que les emplois auxquels les chômeurs nationaux postulent, ne sont pas ceux occupés par les migrants. A leur arrivée, ces derniers occupent des postes pour lesquels ils acceptent une forte déqualification et souvent des métiers très pénibles que les nationaux n'acceptent pas parce que mal rémunérés. Le taux d'emploi des immigrés après leur obtention de titre de séjour est le même que celui des nationaux.

S'ils reçoivent des prestations sociales (pas les sans-papiers en dehors de l'AME...), les migrants versent aussi des impôts et des cotisations sociales. De plus, quand ils arrivent vers 20 ans, le pays d'accueil n'a pas financé leur éducation. Les études économiques montrent que le solde recettes/dépenses lié aux immigrés est une somme nulle, voire positive pour le pays d'accueil. Notons qu'il faut plusieurs mois de démarches administratives complexes avant qu'un migrant titulaire d'un titre de séjour ou un réfugié (avec

un titre de résident) aient l'autorisation de travailler et tous les titres de séjour ne donnent pas l'autorisation de travailler.

3. Le grand remplacement, l'Afrique va nous envahir :

La théorie du « grand remplacement » mise en avant par Renaud Camus, traduit l'inquiétude d'une partie de la population qui ne se sent plus à l'aise et un sentiment d'insécurité culturelle. L'extrême droite s'est emparée du thème qui va dans le sens des peurs liées à l'immigration.

La rhétorique n'est pas neuve puisqu'après « le péril jaune » longtemps agité par les Occidentaux, il y a eu « le péril rouge », puis le « péril vert » (l'Islam) agité par Samuel Huntington dans « Le choc des civilisations » en 1989. Il y a eu la peur des migrants de l'Est à la suite de la chute du rideau de fer entre 1989 et 1995, « le plombier polonais », et enfin le « péril noir » plus récent.

Les projections d'augmentation de la population en Afrique subsaharienne sont réelles mais les prophéties sur les migrations futures restent hasardeuses. Le lien entre croissance démographique et migration vers l'Europe reste à démontrer car tous les travaux montrent que la moitié des Africains migrent en Afrique, une autre partie se dirige vers le Golfe (4^{ème} destination migratoire du monde), une autre vers l'Europe, les USA ou la Chine. Ce n'est pas une « Reconquista » (hors la crise de 2015 et la fuite des Ukrainiens en 2022), mais un flux lent et continu lié à des causes profondes interdépendantes et structurelles du monde qu'aucun mur ne pourra arrêter.

Extrait du journal Le Monde du 27 février 2023 :

« Les chercheurs de toutes les disciplines sont d'accord : il n'y a pas de submersion migratoire, les régularisations et les sauvetages en mer n'ont jamais provoqué d'« appel d'air » et le grand remplacement de la population française est un mythe. Sociologues, politistes, économistes, juristes, démographes, géographes, historiens et philosophes sont unanimes sur ces questions. Malgré leurs efforts pour se faire entendre, les scientifiques se désolent de voir les résultats de la recherche ignorés ou détournés dans les débats publics et les discours politiques.

*Selon l'ONU, les migrations augmentent dans le monde. **Mais, avec 281 millions de migrants internationaux en 2020, ces derniers représentent moins de 4 % de la population mondiale (pourcentage stable depuis des années).** (...)*

Classée 77^e en 2020 en part d'immigrants dans sa population, la France est loin derrière les pays de la péninsule Arabique, le Luxembourg, la Suisse, le Canada, l'Australie ou encore les Etats-Unis. Pourtant, la France a été une terre d'immigration et elle compte aujourd'hui 10 % d'immigrés, dont une partie de nationalité française. Nous sommes également un pays d'émigration avec 2,5 millions de Français vivant à l'étranger. »

NB1 : Sur 8 millions d'Ukrainiens ayant fui leur pays, la France n'accueille que 110 000 Ukrainiens contre plus d'un million en Allemagne et 1.5 million en Pologne...

L'idée selon laquelle les migrants Africains viendraient rechercher l'Etat providence n'est pas démontrée car ce ne sont pas les pays qui offrent le plus de *Welfare* (*prestations sociales*) qui attirent le plus, mais un rêve, une proximité linguistique, une diaspora déjà présente (USA, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne).

NB2 : Si l'on s'en tient aux projections démographiques, la population européenne perdrait 100 millions d'habitants d'ici à 2080 et l'Allemagne 38% de sa population sans migrations.

4. Il suffit de fermer les frontières pour que s'arrêtent les flux :

La population du monde n'a cessé, au cours des vingt dernières années, d'entrer dans la mobilité et pourtant les frontières sont fermées au plus grand nombre (voir Quizz sur les visas). Les fermetures n'ont pas mis fin aux migrations. La sécurisation des frontières à travers le monde coûte fort cher (29 milliards d'euros en 2022). (Claire Rodier ; Editions de la Découverte). La frontière est quasi invisible : les médias donnent à voir le rêve de l'autre côté de la frontière et alimentent l'imaginaire migratoire, pour ceux pour qui, il n'y a aucun espoir que la vie s'améliore chez eux. La frontière devient un objectif à atteindre, mobilisant parfois toutes les ressources de la famille.

Quand ils arrivent à trouver du travail, ils envoient de l'argent à leur famille : Les envois de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire ont résisté aux turbulences mondiales en 2022 : leur montant total est estimé à 626 milliards de dollars. Pour les pays à revenu faible et intermédiaire, les envois de fonds des migrants sont une source vitale de revenu. Ces transferts d'argent vers les pays d'origine contribuent à réduire la pauvreté et à améliorer la situation nutritionnelle, et ils sont corrélés avec de meilleurs résultats

en matière d'insuffisance pondérale à la naissance et de taux de scolarisation chez les enfants issus de foyers défavorisés.

Plus la frontière est fermée, plus ceux qui l'ont traversée s'installent dans le pays d'accueil, de peur de ne plus pouvoir pénétrer à nouveau. Les frontières sont été fermées d'abord pour ceux qui voulaient sortir, maintenant c'est l'inverse.

Et l'économie des passeurs est d'autant plus prospère, voire se criminalise en réseaux mafieux, que le franchissement des frontières est rendu difficile...

5. Plus on les accueille mal, plus cela dissuadera les migrants de venir (Revue « Sciences humaines » novembre 2022)

Il s'agit là aussi d'une idée reçue. Lorsqu'on a vingt ans, on n'émigre pas pour la Sécurité Sociale et les droits à la retraite. Les migrants privilégient, quand ils le peuvent, un pays de destination qui abrite déjà une communauté de migrants de même nationalité ou de même culture. En parlant de Calais, un sous-préfet disait qu'il fallait rendre la vie impossible aux migrants afin qu'ils ne reviennent plus. Mais Calais est en face de Douvres et le restera toujours. Ce simple fait attire les migrants qui veulent aller au Royaume Uni. Rappelons que les pays les plus attractifs ne sont pas ceux qui ont le système de protection sociale le plus élevé.

VII La future loi immigration présentée au Conseil des Ministres au 1^{er} février 2023 (voir l'actualité) ; non développée ici mais des docs sont à votre disposition.

Conclusion:

L'étude des migrations comme champ de connaissances et de recherche est assez récente, environ une cinquantaine d'années, en France et en Europe, et beaucoup de citoyens n'ont pas reçu, dans leur cursus, un enseignement sur le sujet. Cette méconnaissance est exploitée par tous ceux qui veulent en faire un clivage politique majeur à des fins électorales, en construisant le thème de l'immigration autour de la figure du danger, de l'ennemi, de la crise, de la peur de l'autre.

Je termine par les mots de Smain Laacher :

« Je ne conteste nullement à l'Etat et aux représentants de la nation leur légitimité, et donc leur droit à organiser les conditions générales d'un ordre social et national qui prendrait en compte, sous la forme d'un pacte, et le plus judicieusement possible, le phénomène migratoire dans sa double composante d'émigration et d'immigration.

*Mais on peut s'interroger sur le poids considérable de la politique avec tous ses aléas et, par contre-coup, sur l'absence d'une doctrine française en matière d'immigration. Le mot doctrine est à entendre, ici, au sens d'un ensemble de principes qui constituent le **fondement** d'une philosophie politique mais aussi et surtout, en matière migratoire, au sens premier d'enseignements. Personne ne peut contester qu'il n'existe rien de tel lorsqu'il s'agit d'immigration. Il suffit de citer un seul chiffre : depuis 1945, il y a environ une loi sur l'immigration en moyenne tous les deux ans ».*

1) Quelques articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

13 : 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

14 :1 : Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

16 : 1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

23 :1 : Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

22 : Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

25 : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

2) chronologie des politiques européennes :

